

Daniel PUIGMAL
Secrétaire Général de
L'UNSA DEVELOPPEMENT DURABLE

A

Monsieur Francis ROL-TANGUY
Secrétaire Général
Ministère de l'Écologie, du Développement Durable
et de l'Énergie
Tour Pascal B
92 055 LA DÉFENSE CEDEX

TROYES, le 13 JANVIER 2015

Objet : Examen professionnel de SACDD de classe normale

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai été alerté par plusieurs Adjoints Administratifs de nos Ministères admis sur la liste complémentaire à l'examen professionnel de SACDD de classe normale (CN) par décision en date du 9 octobre 2014 ([document ci-joint](#)).

En effet, ces Adjoints ont constaté que, lors de la publication en date du 15 décembre 2014 de la liste principale des lauréats à l'examen professionnel de SACDD de classe supérieure (CS) ([document ci-joint](#)), 12 agents étaient admis aux 2 examens professionnels sus-cités (CS et CN). De manière tout à fait légitime, la liste complémentaire de l'examen professionnel de SACDD CN aurait dû être activée, les 12 lauréats concernés ayant opté pour l'examen professionnel de SACDD de classe supérieure.

En l'absence de toute information, les lauréats de la liste complémentaire de SACDD CN ont saisi les services de la DRH: la Sous-Direction RM au titre de l'organisation des concours et le bureau MGS 2 chargé de la gestion des SACDD afin de demander la suite réservée à ces résultats et le bénéfice de cet examen.

Dans une totale confusion, le bureau MGS 2 a fini par leur répondre le 24 décembre qu'il n'était pas possible d'accéder à cette demande après avoir pris contact avec les équipes du Contrôleur Budgétaire et Comptable Ministériel.

Ces agents inscrits sur la liste complémentaire de l'examen professionnel de SACDD CN ont donc engagé, dès le 24 décembre 2014, un recours devant la présidente de la CAP des SACDD ([document ci-joint](#)). En effet, selon la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État, "la validité de la liste complémentaire cesse automatiquement à la date du début des épreuves du concours suivant".

A défaut de l'application de cette disposition, comment cette liste complémentaire pouvait-elle être activée dans des délais aussi contraints et dès lors que les inscriptions à l'examen professionnel de SACDD CN étaient ouvertes dès le 6 janvier 2015, par arrêté du 10 novembre 2014 ?

Cet incident met en évidence le manque d'anticipation et de coordination des services concernés à la DRH par l'organisation de ces deux examens professionnels. Du reste, cette erreur a été rectifiée dans le calendrier 2015 en échelonnant les oraux de ces 2 examens à une semaine d'intervalle en octobre 2015.

Cette liste complémentaire est donc bien un leurre avec pour conséquence la perte de 12 emplois de SACDD CN au titre de 2014.

Dans le contexte d'un plan de requalification de la filière administrative en berne, cette situation est totalement intolérable.

Face à ce constat, j'ai l'honneur de vous demander une rencontre et avec les services concernés au sein de la DRH afin d'élucider quelques points et notamment :

- quels contacts ont été pris avec les 12 agents concernés au terme de la publication de la liste des candidats admis à l'examen professionnel de SACDD CS ?
- quand les arrêtés de nomination aux 2 grades ont-ils été pris ?
- quel sont les fondements de l'avis du Contrôleur Budgétaire et Comptable Ministériel ?

Il me paraît également essentiel que notre rencontre puisse permettre d'optimiser les modalités de recrutement des SACDD en 2015 sous les angles suivants :

- les compensations des errements de 2014 que vous pouvez proposer, s'agissant des 12 emplois non pourvus,
- la nature des épreuves d'admissibilité des examens professionnels de SACDD de classe normale et de classe supérieure, inéptes comme nous le soulignons depuis 2013 et identiques pour les 2 examens professionnels bien que permettant l'accès à deux grades différents,
- le nombre de candidats éligibles à la liste complémentaire de SACDD de classe normale.

Plus généralement, il m'importe que notre rencontre puisse permettre d'engager de tangibles perspectives d'évolution du plan de requalification au sein de la filière administrative.

Je me permets enfin de vous rappeler que les résultats des élections du 4 décembre dernier légitiment l'UNSA Développement Durable sur ce sujet auquel j'attache une grande importance.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de mes sentiments respectueux.

Le SECRETAIRE GENERAL
de l'UNSA DEVELOPPEMENT DURABLE



Daniel PUIGMAL